



## Règlement du concours d'écriture

### « Au fil des générations »

#### Article 1 - Présentation du concours

La thématique 2022 du Réseau des Bibliothèques est « le livre, une aventure de 7 à 97 ans ». Suite au succès qu'a connu le premier concours d'écriture sur « Les Aventures de Léon, le héron de Cocagne, le héros de nos campagnes », les bibliothèques du territoire souhaitent vous proposer pour cette année de vous inspirer de l' « intergénérationnel ». Léon, notre animal totem ne sera pas forcément le héros de votre aventure mais nous demandons à ce qu'il y fasse une apparition. Ce concours d'écriture est gratuit et ouvert à tous.

Le but du concours est donc d'imaginer une aventure qui se passerait à l'époque (ou aux époques) de votre choix, sur le territoire Sor et Agout et qui concernerait au minimum 2 générations.

A vous d'inventer en un texte d'un genre littéraire de votre choix (Récit, Poème, Fable, Essai, etc.) une histoire inédite et passionnante qui mette en valeur les liens entre les différentes générations.

#### Article 2 - Les catégories

Quatre catégories seront récompensées lors de la remise des prix qui aura lieu au moment des Bibliothèques en Plein Air 2022, au début du mois de juillet (date communiquée ultérieurement)

- Enfants (2 sous catégories : de 6 à 9 ans – cycle 2 scolaire-/ de 10 à 12 ans –cycle 3-)
- Adolescents (2 sous catégories : de 13 à 15 ans / de 16 à 18 ans)
- Adultes (plus de 18 ans)
- Co-Auteurs (écrits réalisés en groupe : écoles, collèges, familles ... avec les mêmes sous-catégories d'âges susmentionnées).

#### Article 3 - Les modalités de participation

1. Ce concours gratuit est ouvert à tous, écrivains amateurs (non professionnels et non publiés) de France et d'ailleurs, mineurs\* et majeurs, à l'exclusion des personnes du jury.

\*Pour la participation des mineurs, il est demandé une autorisation signée du représentant légal (parent ou tuteur), comprenant ses coordonnées de contact, à transmettre par mail ou par courrier en même temps que l'envoi du dossier.

2. Les textes proposés doivent être originaux et ne jamais avoir été primés. Ils doivent être écrits en langue française et/ou occitane

3. Les textes doivent impérativement mentionner au minimum 2 générations, se passer sur la Communauté de Communes Sor et Agout (CCSA) et avoir une apparition de Léon, le héron qui représente l'animal totem\* de la CCSA

4. Les textes proposés ne pourront pas dépasser un volume de 1500 mots représentant environ 4 pages. Les textes seront présentés sur format A4, police ARIAL en corps 12, interlignage 1,5.

5. Nous n'accepterons qu'un seul texte par candidat ou par groupe dans la catégorie co-auteurs

6. Les textes proposés, afin d'être confiés pour lecture et appréciation du Jury, ne devront comporter aucun nom, ni aucun signe de reconnaissance (chiffre, abréviation, signe, symbole ...). Tout propos raciste, xénophobe ou diffamatoire entraînera immédiatement le retrait du texte concerné.

7. Le dossier doit comprendre :

- Une fiche d'inscription (œuvre individuelle ou collective) complétée et signée

- Une autorisation parentale le cas échéant

- 1 exemplaire de l'œuvre, anonyme, paginé et assemblé d'une simple agrafe au coin supérieur gauche à remettre ou à envoyer au siège administratif de la Communauté de Communes (Espace loisirs « Les Étangs », 81710 Saix) à l'intention de Karine Delzors - Service Culture ou dans une des bibliothèques du territoire.

- 1 exemplaire devra être envoyé (format « .doc ») à [karine.delzors@communautesoragout.fr](mailto:karine.delzors@communautesoragout.fr). Si l'auteur ne dispose pas d'adresse courriel, le courrier d'envoi devra aussi comporter une enveloppe timbrée et portant les coordonnées de l'auteur, afin de lui faire connaître les résultats du concours.

8. La date limite d'envoi (cachet de la poste faisant foi) est fixée au mardi 12 avril 2022.

9. Les textes, primés ou non, ne seront pas retournés à leurs auteurs.

10. Les lauréats consentent sans aucune réserve et pour une durée indéterminée, sans se prévaloir de droits, à ce que leur texte, soit éventuellement édité, lu en public ou par le biais de médias de communication et mis en ligne sur le site Internet de la CCSA et sur les sites de nos communes.

11. En participant par un envoi, l'auteur ou les co-auteurs déclarent avoir pris connaissance et accepté les conditions de participation publiées dans le règlement du concours.

#### **Article 4 - Le Jury**

Le jury est composé de représentant de chaque bibliothèque du territoire qui appartient au Réseau des Bibliothèques de la CCSA, et des responsables élus du Réseau Bibliothèque et du Réseau Patrimoine faisant partie de la Commission Action Culturelle et Evènementiel ainsi qu'un représentant des métiers du livre (éditeur et/ou écrivain)

Les critères de sélection : La qualité de la langue / La qualité de la narration / La qualité du style / L'intérêt du récit / L'originalité de l'œuvre

#### **Article 6 – Remise des récompenses**

Chaque participant au concours recevra une invitation à la remise de prix qui se déroulera début juillet 2022 (la date précise sera communiquée ultérieurement).

Pour plus d'informations :

Karine Delzors : [karine.delzors@communautesoragout.fr](mailto:karine.delzors@communautesoragout.fr) ou 06 65 76 60 73

Les bibliothèques du Réseau: coordonnées sur le site [www.communautesoragout.fr](http://www.communautesoragout.fr)

Signature avec la mention « Lu et approuvé »